



CONTRAT DE SAILLIE
de l'étalon Poney Français de Selle
AVENIR DE L'AUMONT
SAISON 2017 / IAC (poulain vivant 2018)



Le vendeur : Doutressoulles Mathilde « 4 rue des Sources », 50880 PONT HEBERT

L'acheteur nommé ci-dessous :

Mme-Mlle-M-, Nom et Prénom

Adresse complète:

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Assujetti à la TVA: N° TVA de sa société ___ / ___ / ___ / ___ Non Assujetti à la TVA.

Déclare réserver une saillie pour la jument suivante :

Nom : N° de SIRE : Race :

Père : Mère :

Période souhaitée pour l'envoi des doses :

La saillie sera mise en place (Nom / Adresse / Téléphone) :

Ce contrat donne droit à 3 doses de 8 paillettes dans la limite des stocks disponibles (les éventuelles doses supplémentaires seront facturées). Les frais techniques (120€ ttc) comprennent la production et le stockage des doses et sont payables à la réservation de chaque saillie. Les doses inutilisées restent la propriété de l'acheteur qui pourra les réutiliser en achetant une nouvelle carte de saillie pour une autre jument (sans frais techniques).

Les doses pourront être envoyées dans un centre de mise en place, à la charge de l'acheteur moyennant un supplément de 85€ HT payables avant l'envoi. Elles pourront être également retirées directement chez Eurogen 50500 CARENTAN.

Conditions De Vente :

La réservation de la saillie est effective au retour du présent contrat signé, accompagné des 2 chèques :

- un chèque de 120 € TTC (tva 10%) encaissable à la réservation, non reportable à l'ordre de DOUTRESSOULLES MATHILDE.
- un chèque de 297 € TTC (tva 10%) à l'ordre de : DOUTRESSOULLES MATHILDE encaissable en 2018, 48h après la naissance du poulain.

L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de l'I.F.C.E. Le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis à l'acheteur après encaissement du chèque, soit 48 heures après la naissance du poulain. Ce chèque sera restitué en cas de viduité, d'avortement ou de décès du poulain à la naissance.

L'acheminement des doses des semences congelées sera assuré par un service Express sous la responsabilité juridique d'EUROGEN.(9 bis, route de Saint Côme – BP 338 - 50500 CARENTAN – Tél. : 02 33 42 12 49 - fax : 02 33 71 99 04),

L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance et accepte les conditions détaillées ci-dessus.

En double exemplaire,

Fait à Le

Porter la mention "Lu et approuvé"

Le vendeur,

L'acheteur,

Exemplaire Acheteur



CONTRAT DE SAILLIE
de l'étalon Poney Français de Selle
AVENIR DE L'AUMONT
SAISON 2017 / IAC (poulain vivant 2018)



Le vendeur : Doutressoulles Mathilde « 4 rue des Sources », 50880 PONT HEBERT

L'acheteur nommé ci-dessous :

Mme-Mlle-M-, Nom et Prénom

Adresse complète:

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Assujetti à la TVA: N° TVA de sa société ___ / ___ / ___ / ___ Non Assujetti à la TVA.

Déclare réserver une saillie pour la jument suivante :

Nom : N° de SIRE : Race :

Père : Mère :

Période souhaitée pour l'envoi des doses :

La saillie sera mise en place (Nom / Adresse / Téléphone) :

Ce contrat donne droit à 3 doses de 8 paillettes dans la limite des stocks disponibles (les éventuelles doses supplémentaires seront facturées). Les frais techniques (120€ ttc) comprennent la production et le stockage des doses et sont payables à la réservation de chaque saillie. Les doses inutilisées restent la propriété de l'acheteur qui pourra les réutiliser en achetant une nouvelle carte de saillie pour une autre jument (sans frais techniques).

Les doses pourront être envoyées dans un centre de mise en place, à la charge de l'acheteur moyennant un supplément de 85€ HT payables avant l'envoi. Elles pourront être également retirées directement chez Eurogen 50500 CARENTAN.

Conditions De Vente :

La réservation de la saillie est effective au retour du présent contrat signé, accompagné des 2 chèques :

- un chèque de 120 € TTC (tva 10%) encaissable à la réservation, non reportable à l'ordre de DOUTRESSOULLES MATHILDE.
- un chèque de 297 € TTC (tva 10%) à l'ordre de : DOUTRESSOULLES MATHILDE encaissable en 2018, 48h après la naissance du poulain.

L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de l'I.F.C.E. Le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis à l'acheteur après encaissement du chèque, soit 48 heures après la naissance du poulain. Ce chèque sera restitué en cas de viduité, d'avortement ou de décès du poulain à la naissance.

L'acheminement des doses des semences congelées sera assuré par un service Express sous la responsabilité juridique d'EUROGEN.(9 bis, route de Saint Côme – BP 338 - 50500 CARENTAN – Tél. : 02 33 42 12 49 - fax : 02 33 71 99 04),

L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance et accepte les conditions détaillées ci-dessus.

En double exemplaire,

Fait à Le

Porter la mention "Lu et approuvé"

Le vendeur, L'acheteur,

Exemplaire Vendeur